

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070629-8\_45\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Ludovic LIONS

Conseil Général  
Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 8<sup>e</sup>/45-07  
Séance du 29 JUIN 2007

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES  
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE  
SUBVENTIONS POUR LES SORTIES  
SCOLAIRES AVEC NUITEES.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 29.124,00 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER